

L'ISI n'est pas le seul service de lutte anti-fraude

Quelle est l'ampleur de la fraude fiscale en Belgique? Il est très difficile, voire peu rigoureux, d'avancer une estimation. Certains citent pourtant le chiffre de 600 milliards par an (alors que les recettes issues de toute la fiscalité s'élevaient à 3.126 milliards par an). Le commissaire à la fraude fiscale Alain Zenner avance, lui, une estimation de 50 milliards par an uniquement pour les «carrousels» à la TVA et les fraudes aux produits pétroliers. Le travail de l'ISI ne concerne qu'une partie seulement de la lutte contre la fraude fiscale. D'autres acteurs sont également partie prenante, chacun avec des spécificités particulières. Un tour d'horizon n'est pas inutile.

- Les mauvais payeurs du fisc, voire les petits fraudeurs, sont en général pris en charge par les services contentieux des différentes administrations fiscales (fiscalité des entreprises, douanes et accises, recouvrement, etc.).

- L'ISI, l'Inspection spéciale des impôts, est une des six grandes administrations du ministère des Finances. Elle s'occupe des fraudes à grande échelle. Elle a une mission de contrôle mais aussi de dépiégeage et de répression. Depuis cette année, elle chapeaute la lutte contre les « carrousels » à la TVA. Les services de l'ISI ont ainsi

intégré ceux du Centre national de contrôle carrousel (CNCC) autrefois spécialisés dans le domaine. Cette lutte s'est intensifiée ces dernières années. En 1997, quelque 15 fonctionnaires y étaient affectés au total. Aujourd'hui, ils sont 80. Toutefois, on constate que les initiateurs des « carrousels » s'adaptent à cette réponse et augmentent la complexité ou la rapidité de leurs montages.

- Toujours au sein du ministère des Finances, un comité anti-fraudes a été instauré: il s'agit du CAF ou Comité permanent de lutte contre la fraude fiscale. Il a trois missions. D'abord il assure la coordination de la lutte contre la fraude fiscale dans tout le ministère des Finances (il unifie les méthodes de travail, identifie les grands mécanismes de fraudes, etc.). Ensuite, il peut ordonner à tel ou tel service de suivre un dossier. Enfin, il assure une logistique: il échange des informations avec la justice, prépare les opérations de contrôle sur le terrain ou mène lui-même les investigations dans quelques dossiers « chauds » (comme la fraude à la QFIE pour 15 milliards révélée l'an passé). En son sein, agissent encore des *task forces*; groupes de spécialistes réfléchissant aux méthodes de lutte (contre les fraudes aux caisses

enregistreuses, aux assurances, aux leasings, etc.).

- La lutte contre le blanchiment d'argent est prioritairement traitée par la Cellule de traitement des informations financières. Celle-ci est chargée de recueillir les informations des banques et des organismes financiers qui, lorsqu'ils ont des soupçons de mouvements de blanchiment, sont légalement tenus de les signaler aux autorités. La Cellule mène alors son enquête puis transmet un rapport à la justice si nécessaire.

- Une fraude peut être repérée et investiguée par l'administration mais aussi par la justice. Le volet judiciaire s'organise comme suit. Les parquets ouvrent des informations sur tout type de fraude. Ils ont à leur service des cellules policières d'enquête. Ces cellules sont elles-mêmes encadrées par des services policiers spécialisés. Ce sont l'OCDEFO, l'Office central de lutte contre la délinquance économique et financière organisée, et l'OCRC, l'Office central de lutte contre la corruption. Ces derniers rassemblent des policiers spécialisés et, depuis cette semaine, des agents du fisc détachés de leur administration.

J-C.D.W.